

---

# Dossier

---



## Avertissement

Les données sont arrondies au plus près de leurs valeurs réelles. La somme des données arrondies peut ainsi légèrement différer du total arrondi. En particulier, en cas d'une ventilation complète de la population, la somme des sous-catégories peut légèrement différer de 100 %.

Les indicateurs sur l'éducation issus de l'enquête Emploi ont été affectés par des changements dans le questionnaire et de champ introduits à partir de 2013 et dont les effets se sont progressivement diffusés. Sauf mention contraire, les séries n'ont pas été rétropolées pour tenir compte de ces ruptures de série.

Sauf mention contraire, les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat. Elles peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Sur le site Internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr), les données des fiches présentées dans cet ouvrage sont rassemblées sous l'intitulé « Bilan Formation-Emploi ». Elles sont actualisées chaque année. Sur le site d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>), les chiffres essentiels pour les comparaisons internationales sont actualisés régulièrement.

## Signes conventionnels utilisés

- ... Résultat non disponible
- /// Absence de résultat due à la nature des choses
- e Estimation
- p Résultat provisoire
- n.s. Résultat non significatif
- € Euro
- M Million
- Md Milliard
- Réf. Référence

## La moitié des personnes en emploi ont suivi une formation à but professionnel dans l'année

Virginie Forment, Philippe Lombardo\*

En 2016, en France métropolitaine, 39 % des personnes âgées de 18 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales, quelle que soit leur situation sur le marché du travail, ont suivi une formation à but professionnel dans l'année. Les personnes en emploi, qui peuvent avoir un besoin d'adaptation à leur environnement ou poste de travail, ont plus souvent suivi une formation non formelle à but professionnel dans l'année que les chômeurs. Ces derniers auraient souhaité plus souvent que les personnes en emploi se former, ou se former davantage. Selon eux, leur souhait n'a pas pu se concrétiser en raison principalement du coût de la formation et d'une aide insuffisante du service de l'emploi. Quant aux personnes en emploi, l'incompatibilité avec la charge de travail ou leur emploi du temps est le motif le plus souvent cité.

Qu'ils soient en emploi ou au chômage, les actifs en seconde partie de carrière et les peu ou pas diplômés se forment moins que les autres. Pour les personnes en emploi, les cadres sont près de deux fois plus nombreux que les ouvriers à s'être formés pendant l'année (66 % contre 35 %). Faire partie d'un établissement de grande taille est un atout pour accéder à la formation et les salariés du public ont davantage participé à des formations (62 %) que les salariés du secteur privé (45 %).

Les formations suivies par les salariés sont en grande majorité à l'initiative de l'employeur et financées intégralement par lui. Les formations suivies par les chômeurs, qui mènent deux fois plus souvent que celles des personnes en emploi à une certification, sont aussi plus longues : 35 % durent plus de 60 heures, contre 5 % pour les formations suivies par des personnes en emploi. Dans un quart des cas, les chômeurs ont participé aux frais liés à leur formation.

Mis en place par la loi du 5 mars 2014, le dispositif de compte personnel de formation (CPF) n'est connu que par quatre actifs sur dix, contre près de sept sur dix pour celui de droit individuel à la formation (DIF) qu'il remplace. Les chômeurs, pourtant éligibles à ces dispositifs, les connaissent moins que les personnes en emploi.

En 2016, en France métropolitaine, d'après l'enquête Formation des adultes (*encadré 1*), 51 % des personnes âgées de 18 à 64 ans sorties de formation initiale (c'est-à-dire qui ont interrompu leurs études pendant plus d'un an) ont participé à une formation, y compris dans le cadre de leurs loisirs, au cours des 12 derniers mois. Les formations peuvent être de nature très diverse : certaines permettent d'obtenir un diplôme ou un titre reconnu (formations formelles) ; d'autres ne sont sanctionnées par aucun diplôme ou titre (formations non formelles), mais peuvent donner lieu à une autre certification, par exemple un certificat de qualification

---

\* Virginie Forment, Insee ; Philippe Lombardo, Dares.

professionnelle (CQP), une habilitation ou un permis<sup>1</sup>. Les formations non formelles peuvent être à but professionnel ou personnel (cours de sport par exemple).

Une fois les études initiales terminées, les formations formelles sont rares : seuls 2 % des adultes ont suivi de telles formations au cours des 12 derniers mois. Il s'agit essentiellement de jeunes qui reprennent des études après une interruption de plus d'un an. Le recours aux formations non formelles est nettement plus important : toutes finalités confondues, 50 % des personnes âgées de 18 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales ont suivi sur l'année écoulée une formation non formelle. Lorsque l'on se restreint aux seules formations non formelles à but professionnel, cette part atteint 39 %. De façon alternative, si on considère l'ensemble des formations suivies sur l'année par les personnes n'étant plus en formation initiale, 98 % de ces formations sont non formelles et 71 % ont été suivies dans un but professionnel. Ces formations non formelles à but professionnel concernent dans 94 % des cas des personnes qui étaient en emploi à leur entrée en formation et, dans 6 % des cas, des personnes qui étaient au chômage.

#### Encadré 1

### Source et concepts

#### Source

Après une édition en 2012 [Gossiaux et Pommier, 2013], l'enquête Formation des adultes de 2016, volet français de l'enquête européenne *Adult Education Survey* (AES), a été réalisée par l'Insee et la Dares. Elle concerne l'ensemble des personnes âgées de 18 à 64 ans, résidant en France métropolitaine dans un logement ordinaire. La collecte s'est déroulée entre octobre 2016 et mars 2017, en face à face. Environ 14 000 personnes ont répondu à l'enquête.

L'enquête permet de mesurer l'accès annuel des adultes à la formation selon la nature de la formation (formelle ou non, à but professionnel ou non, etc.), de caractériser ces formations (niveau, domaine, etc.) et de connaître les raisons de la participation, le financement ainsi que les bénéfices tirés de ces formations. L'enquête recense également les souhaits de se former ou de se former davantage et les obstacles à la formation. Les autres thèmes abordés sont notamment les moyens par lesquels les personnes s'informent, la conciliation formation-travail-vie personnelle et la connaissance des dispositifs d'accès à la formation. Enfin, l'enquête permet d'identifier l'apprentissage informel : l'intention

d'apprendre est toujours présente, mais dans un cadre non structuré ou sans l'intervention d'un formateur. Ce dossier ne traite pas de l'apprentissage informel.

Le champ retenu dans ce dossier se limite aux personnes de 18 à 64 ans sorties de formation initiale, c'est-à-dire aux personnes ayant terminé leurs études depuis plus d'un an.

#### Concepts

Le terme de formation désigne toutes les formes d'apprentissage organisé impliquant la présence d'un formateur, y compris à distance. On distingue :

- les formations formelles, désignées comme « les études ou formations conduisant à un diplôme ou à un titre reconnu » ;
- les formations non formelles, correspondant aux autres formations. Elles peuvent conduire à l'obtention d'une certification, comme un certificat de qualification professionnelle (CQP), une habilitation ou un permis. Parmi elles, on distingue les formations non formelles à but professionnel. Le caractère professionnel de la formation est fondé sur la déclaration de l'enquêté quant à la finalité de la formation ; il ne dépend ni du contexte ni de l'objectif de la formation.

1. Voir l'éclairage « Accès à la formation : les concepts changent, les constats demeurent » dans cet ouvrage.

## Les personnes en emploi suivent plus souvent que les chômeurs des formations non formelles à but professionnel

Près d'une personne sur deux en emploi à la date de l'enquête a accédé au cours des 12 derniers mois à une formation non formelle à but professionnel (49 %) (figure 1). Moins d'une personne sur trois au chômage à la date de l'enquête (30 %) était dans ce cas, que la formation ait été suivie alors que la personne était au chômage, en emploi ou inactive. En effet, la situation à la date de l'enquête ne préjuge pas de la situation à l'entrée en formation : certaines personnes peuvent être en emploi à la date de l'enquête mais avoir suivi la formation en tant que chômeur, et inversement. Le changement de situation entre les deux dates est plus fréquent pour les personnes au chômage à la date de l'enquête. Une autre façon de rendre compte de l'accès à la formation des chômeurs est donc de rapporter le nombre de personnes qui se sont formées dans l'année et qui étaient au chômage lorsqu'elles ont commencé leur formation au nombre de personnes qui ont été au moins un mois au chômage au cours des 12 derniers mois (encadré 2). Ainsi mesuré, l'accès à la formation des chômeurs est encore moindre (20 %).

### 1. Participation à la formation non formelle à but professionnel au cours des 12 derniers mois en 2016

en %

	Personnes ayant suivi une formation non formelle à but professionnel au cours des 12 derniers mois...			
	... parmi les personnes en emploi à la date de l'enquête	... parmi les personnes au chômage à la date de l'enquête	Effectif rapporté au nombre de personnes ayant connu le chômage dans l'année <sup>1</sup>	... parmi les personnes actives à la date de l'enquête
<b>Âge</b>				
De 18 à 24 ans	45	34	19	41
De 25 à 34 ans	53	32	19	50
De 35 à 44 ans	53	35	22	51
De 45 à 54 ans	47	26	20	45
De 55 à 64 ans	39	19	16	36
<b>Sexe</b>				
Femmes	50	31	19	47
Hommes	47	28	20	45
<b>Diplôme</b>				
Diplôme du supérieur long	65	47	25	64
Diplôme du supérieur court	61	40	25	60
Baccalauréat	47	32	21	45
CAP, BEP	39	31	22	38
Aucun diplôme, brevet des collèges	27	18	12	25
<b>Ensemble</b>	<b>49</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>46</b>

1. Ratio entre le nombre de personnes ayant participé à au moins une formation non formelle à but professionnel au cours des 12 derniers mois en étant au chômage (estimé par l'enquête sur la formation des adultes) et le nombre de personnes ayant été au moins un mois principalement au chômage dans les 12 derniers mois (estimé par l'enquête Emploi), voir encadré 2.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale.

Lecture : 41 % des actifs à la date de l'enquête de 18 à 24 ans ayant terminé leurs études initiales ont participé à au moins une formation non formelle à but professionnel au cours des 12 derniers mois.

Source : Insee, enquête Formation des adultes 2016 ; enquête Emploi T4 2016 et T1 2017.

### Mesurer l'accès à la formation selon la situation sur le marché du travail

Mesurer l'accès à la formation dans l'année écoulée en fonction de la situation des personnes (salariés, non-salariés, chômeurs, inactifs) au moment de leur interrogation donne une mesure imparfaite. En effet, la situation à la date de l'enquête peut différer de celle à l'entrée en formation. C'est particulièrement vrai concernant les chômeurs. Ainsi, si la quasi-totalité des formations à but professionnel déclarées par les actifs occupés à la date de l'enquête correspondent bien à des formations suivies par des personnes en emploi, environ un quart des formations déclarées par les chômeurs ont en fait été suivies alors qu'ils étaient en emploi (figure). En raison d'une plus forte propension à se former lorsque l'on est en emploi, calculer la part de personnes formées dans les 12 derniers mois parmi les chômeurs à la date de l'enquête conduit à une surestimation de l'accès réel des chômeurs à la formation.

L'enquête sur la formation des adultes, qui identifie la situation sur le marché du travail à l'entrée en formation, permet une mesure alternative. Elle consiste à rapporter le nombre de personnes au chômage au moment d'entrer en formation au nombre de personnes qui ont été au chômage au moins un mois dans l'année. Ce ratio est habituellement utilisé pour mesurer l'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi [Cavan, 2017]. Son numérateur est estimé à partir de l'enquête sur la formation des adultes ; son dénominateur, qui ne peut pas être calculé à partir de cette enquête, est calculé avec l'enquête Emploi. Cet indicateur suppose de rapprocher deux sources de données différentes, avec les limites que cela peut comporter. En particulier, s'agissant du dénominateur, les personnes sont considérées comme

au chômage au moins un mois dans l'année si elles ont déclaré dans le calendrier rétrospectif de l'enquête Emploi que, pour au moins un mois dans l'année, le chômage était leur situation principale. Or, si elles étaient en formation notamment, elles ont pu par exemple se déclarer comme « en cours d'études, en stage non rémunéré ». De même, de brefs épisodes de chômage peuvent ne pas être reportés.

Avec cet indicateur, les chômeurs qui se sont formés dans un but professionnel sur l'année représentent 20 % du nombre de personnes qui ont été au chômage sur l'année. Ce ratio est supérieur à celui calculé, selon la même méthodologie, à partir de la base administrative Brest (base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle) qui porte sur les stages de formation professionnelle continue des personnes en recherche d'emploi. Ce dernier oscillait autour de 10 % dans les années récentes, mais a fortement augmenté en 2016, atteignant 15 % avec la mise en place du plan « 500 000 formations supplémentaires » destiné aux personnes en recherche d'emploi. L'écart entre ces deux ratios peut être dû au champ des formations considérées : dans l'enquête sur la formation des adultes, il intègre des prestations proposées par le service public de l'emploi, comme les ateliers de préparation de CV ou de lettre de motivation qui ne confèrent pas le statut de stagiaire de la formation professionnelle et donc ne sont pas comptabilisées dans la base Brest. Par ailleurs, pour certaines formations de courte durée, les chômeurs peuvent ne pas avoir le statut de stagiaire de la formation professionnelle et ne pas être comptabilisés dans Brest.

Pour les personnes en emploi en revanche, le recours aux formations diffère peu selon l'indicateur.

#### Situation sur le marché du travail à la date de l'enquête et à l'entrée en formation pour les formations non formelles à but professionnel en 2016

en %

	Situation sur le marché du travail à la date de l'enquête			
	Emploi	Chômage	Inactivité	Ensemble
<b>Situation sur le marché du travail à l'entrée en formation</b>				
Emploi	91	2	1	<b>93</b>
Chômage	1	5	0	<b>6</b>
Inactivité	0	0	1	<b>1</b>
<b>Ensemble</b>	<b>92</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>100</b>

Champ : France métropolitaine, formations non formelles à but professionnel suivies par des personnes de 18 à 64 ans sorties de formation initiale.

Lecture : 91 % des formations non formelles à but professionnel ont été suivies par des personnes qui étaient en emploi à l'entrée en formation et à la date de l'enquête.

Source : Insee, enquête Formation des adultes 2016.

Plus les personnes sont au chômage depuis longtemps, moins elles se sont formées. Ainsi, 37 % des personnes au chômage depuis moins d'un an à la date de l'enquête ont suivi une formation à but professionnel au cours des 12 derniers mois, y compris les formations suivies dans le cadre d'un emploi antérieur. Cette part est de 30 % pour les personnes au chômage depuis un à deux ans et de seulement 21 % pour celles qui y sont depuis plus de deux ans. Ces dernières représentent 38 % des personnes au chômage à la date de l'enquête.

## Les formations des chômeurs sont plus longues et plus souvent certifiantes

Au-delà des différences dans l'accès à la formation, les caractéristiques des formations non formelles à but professionnel diffèrent selon que la personne était en emploi ou au chômage lorsqu'elle a commencé sa formation. Pour les personnes qui étaient au chômage, ces formations ont souvent vocation à faciliter le retour à l'emploi : trouver du travail ou changer de métier est naturellement l'objectif principal le plus fréquent (31 %), suivi par apprendre un nouveau métier (12 %), définir un projet professionnel (11 %) et créer sa propre entreprise (10 %). Pour les actifs occupés, il s'agit plus souvent de se perfectionner dans un métier (30 %), de mieux faire son travail (24 %) ou d'améliorer ses connaissances ou compétences sur un sujet d'intérêt (11 %). Les formations à but professionnel suivies par les chômeurs sont également en moyenne bien plus longues que celles suivies par les actifs occupés : 35 % des formations suivies par les premiers durent plus de 60 heures, contre 5 % des formations suivies par les derniers (*figure 3*). Dans 58 % des cas, le délai entre la proposition ou la décision de suivre une formation et son début effectif n'a pas excédé un mois pour les chômeurs.

Près d'un tiers des formations non formelles suivies dans un but professionnel par les chômeurs mènent à une certification, celle-ci pouvant être exigée par l'employeur ou être nécessaire à l'exercice d'un métier (par exemple, le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité). Il s'agit plus souvent d'un certificat de qualification professionnelle (CQP ; 59 %) que d'une habilitation ou d'un permis. La certification ne concerne que 15 % des formations suivies par les actifs occupés : dans près de la moitié des cas, il s'agit d'un CQP.

Enfin, les formations suivies par les chômeurs s'inscrivent plus souvent dans une démarche personnelle : 63 % des formations sont à leur initiative, contre 26 % pour les actifs occupés. Elles sont également plus souvent financées en totalité ou en partie par le stagiaire (22 % contre 6 % pour les actifs occupés), ce qui comprend les frais pédagogiques et d'inscription, l'achat de livres, de supports de cours ou de matériel, mais exclut les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

## Les formations à but professionnel sont moins fréquentes en seconde partie de carrière

Les femmes et les hommes accèdent dans des proportions équivalentes à la formation non formelle à but professionnel, qu'ils soient en emploi ou au chômage (*figure 1*), salariés des secteurs public ou privé, en CDD ou en CDI (*figure 2*). Cependant, des différences existent selon les catégories socioprofessionnelles. Ainsi, parmi les cadres, les femmes se forment plus que les hommes pour raisons professionnelles. Parmi les employés, c'est l'inverse, ce qui peut résulter des différences de professions exercées : lorsqu'ils sont employés, les hommes occupent plus souvent des postes de policier ou de militaire, pour lesquels les formations sont fréquentes ; les femmes, elles, exercent davantage dans les services directs aux particuliers, qui nécessitent moins souvent de formations.

Le recours aux formations à but professionnel diminue fortement en seconde partie de carrière [Demailly, 2016]. Parmi les actifs, la moitié des 25-44 ans ont participé à au moins une formation

de ce type sur l'année. Cette part est de 45 % parmi les 45-54 ans et de 36 % parmi les 55-64 ans (*figure 1*). En particulier, moins d'un chômeur à la date de l'enquête sur cinq âgé de 55 à 64 ans a suivi une formation à but professionnel au cours des 12 derniers mois.

Le recours à la formation augmente très fortement avec le diplôme : près des deux tiers des actifs diplômés du supérieur long ont suivi une formation à but professionnel dans l'année, contre à peine un quart pour les actifs ayant au plus le brevet des collèges (*figure 1*). Les écarts sont plus marqués pour les personnes en emploi que pour celles au chômage. En effet, pour les premières, l'objectif de perfectionnement et de progression de carrière sont surtout exprimés par les plus diplômés, alors que pour les chômeurs, les enjeux de qualification ou requalification concernent davantage les moins diplômés. Les 18-24 ans en emploi, parmi lesquels les moins diplômés sont davantage représentés que les plus diplômés, qui finissent tardivement leurs études, ont moins souvent suivi une formation que les 25-44 ans. Cela peut aussi tenir au fait qu'ils sont plus souvent en CDD ou en intérim, situations où les formations sont moins fréquentes.

## Les cadres se forment dans un but professionnel deux fois plus souvent que les ouvriers

Si, dans leur ensemble, les personnes en emploi ont plus de chances que les chômeurs d'avoir suivi une formation pour raisons professionnelles au cours des 12 derniers mois, des disparités d'accès existent entre elles<sup>2</sup>. L'accès à la formation dépend en premier lieu de leur statut : en 2016, 51 % des salariés ont participé à au moins une formation pour raisons professionnelles au cours des 12 derniers mois, contre seulement 33 % des non-salariés (*figure 2*).

### 2. Participation à la formation non formelle à but professionnel au cours des 12 derniers mois des personnes en emploi en 2016

	en %		
	Femmes	Hommes	Ensemble
<b>Statut d'emploi à la date de l'enquête</b>			
Non-salariés	40	29	<b>33</b>
Salariés	51	51	<b>51</b>
<i>dont : CDI, fonctionnaires</i>	52	52	<b>52</b>
<i>CDD</i>	40	38	<b>39</b>
<i>dont : public</i>	62	60	<b>62</b>
<i>privé</i>	45	45	<b>45</b>
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>			
Agriculteurs exploitants	34	27	<b>30</b>
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	33	22	<b>25</b>
Cadres et professions intellectuelles supérieures	70	63	<b>66</b>
Professions intermédiaires	64	59	<b>61</b>
Employés	39	52	<b>42</b>
Ouvriers	32	35	<b>35</b>
<b>Taille de l'établissement<sup>1</sup></b>			
De 1 à 9 salariés	39	35	<b>37</b>
De 10 à 19 salariés	51	44	<b>47</b>
De 20 à 49 salariés	52	50	<b>51</b>
De 50 à 249 salariés	55	55	<b>55</b>
250 salariés ou plus	63	61	<b>62</b>
<b>Ensemble</b>	<b>50</b>	<b>47</b>	<b>49</b>

1. Champ restreint aux salariés.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale, en emploi à la date de l'enquête.

Lecture : 33 % des non-salariés âgés de 18 à 64 ans ont participé à au moins une formation non formelle à but professionnel au cours des 12 derniers mois.

Source : Insee, *enquête Formation des adultes 2016*.

2. Les écarts décrits dans ce paragraphe ne sont pas liés à de simples effets de structure. Ils subsistent lorsque l'on réalise une analyse « toutes choses égales par ailleurs » qui tient compte de l'âge, du sexe, du type de contrat, du secteur (public/privé), de la catégorie socioprofessionnelle et de la taille de l'établissement.

Les salariés du secteur public participent davantage à des formations à but professionnel (62 %) que ceux du secteur privé (45 %). L'accès à la formation est aussi très lié à la catégorie socioprofessionnelle. Parmi les actifs occupant un emploi, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont ceux qui se forment le plus (66 %), suivis des professions intermédiaires (61 %). À l'inverse, les ouvriers ne sont que 35 % à accéder à des formations au cours de l'année. En lien avec leur statut, les agriculteurs (30 %) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (25 %) sont relativement peu nombreux à se former.

Faire partie d'un établissement de grande taille est un atout pour accéder à la formation : 62 % des salariés d'un établissement de 250 salariés ou plus ont accédé à la formation, contre 37 % des salariés dont l'établissement compte 1 à 9 salariés.

## Les formations des salariés sont le plus souvent à l'initiative de l'employeur

Pour les salariés, les formations non formelles à but professionnel sont majoritairement à l'initiative de l'employeur, dans le secteur public (68 %) comme dans le privé (77 %) (figure 3). Lorsque c'est le cas, les salariés ont déclaré avoir été obligés de suivre la formation pour 68 % d'entre elles, avec des différences entre public (63 %) et privé (72 %). Au total, les formations

### 3. Caractéristiques des formations non formelles à but professionnel selon la situation sur le marché du travail à l'entrée en formation en 2016

en %

	Situation à l'entrée en formation				Ensemble des actifs
	Ensemble	Emploi		Chômage	
		dont : salariés du public	salariés du privé		
<b>Nature de la formation</b>					
Cours en groupe (stage, formation)	67	70	66	62	66
Séminaire, atelier, conférence	19	20	17	27	20
Cours particulier	1	1	1	5	1
Formation en situation de travail	13	9	16	6	13
<b>Initiative de la formation</b>					
Employeur ou organisme lié à l'activité professionnelle	70	68	77	5	66
Service public (ou organisme de formation)	4	6	2	32	5
Initiative personnelle	26	26	21	63	29
<b>Durée de la formation</b>					
De 1 à 3 heures	16	16	15	20	16
De 4 à 12 heures	40	40	39	20	39
De 13 à 20 heures	19	18	20	6	18
De 21 à 60 heures	21	22	22	19	21
61 heures ou plus	5	4	5	35	6
<b>Obtention d'une certification à l'issue de la formation</b>					
Certification ou permis obligatoire pour exercer un métier	10	7	12	17	10
Certification ou permis non obligatoire pour exercer un métier	5	3	6	12	5
Pas de certification	85	89	83	71	85
<b>Participation du stagiaire au financement de la formation</b>					
Oui, en totalité ou en partie	6	4	3	22	7
Non	94	96	97	78	93
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : France métropolitaine, formations non formelles à but professionnel suivies par des personnes âgées de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale et actives à l'entrée en formation.

Lecture : 77 % des formations non formelles à but professionnel suivies par des personnes qui étaient salariées du privé à l'entrée en formation sont à l'initiative de l'employeur.

Source : Insee, enquête Formation des adultes 2016.

imposées par l'employeur représentent 51 % de l'ensemble des formations à but professionnel suivies par les salariés. Cette part est plus élevée pour les ouvriers que pour les cadres (68 %, contre 41 %). Les formations en situation de travail, qui permettent à un tuteur, souvent un salarié plus expérimenté, de transmettre rapidement un savoir pratique et technique, sont quant à elles plus fréquentes dans le secteur privé que dans le public (16 % contre 9 %).

Pour 41 % des formations suivies par les salariés, les connaissances ou compétences acquises ont déjà été largement utilisées. Pour seulement 14 % d'entre elles, cela n'a pas été du tout le cas. Plus la formation est longue et plus les connaissances et compétences ont largement été mises en pratique : c'est le cas de la moitié des formations de plus de 20 heures.

## Un chômeur sur deux aurait souhaité se former ou se former davantage

Environ un tiers des actifs auraient souhaité se former ou se former davantage au cours de l'année (figure 4) [Dubois et Melnik-Olive, 2017]. Dans la majorité des cas, leurs souhaits de formation répondent avant tout à des préoccupations professionnelles : quand on demande aux personnes pour quelle raison principale elles auraient souhaité se former ou se former

### 4. Part des actifs qui auraient souhaité se former davantage en 2016

en %

	A suivi une formation non formelle à but professionnel dans l'année		Ensemble
	Oui	Non	
<b>Situation sur le marché du travail à la date de l'enquête</b>			
Emploi	39	27	<b>33</b>
Chômage	52	48	<b>49</b>
<b>Âge</b>			
De 18 à 24 ans	40	42	<b>41</b>
De 25 à 34 ans	44	36	<b>40</b>
De 35 à 44 ans	43	32	<b>38</b>
De 45 à 54 ans	38	30	<b>34</b>
De 55 à 64 ans	31	19	<b>23</b>
<b>Sexe</b>			
Femmes	44	35	<b>39</b>
Hommes	37	26	<b>31</b>
<b>Diplôme</b>			
Diplôme du supérieur long	43	33	<b>40</b>
Diplôme du supérieur court	42	34	<b>39</b>
Baccalauréat	39	29	<b>34</b>
CAP, BEP	37	30	<b>33</b>
Aucun diplôme, brevet des collèges	34	29	<b>31</b>
<b>Catégorie socioprofessionnelle<sup>1</sup></b>			
Agriculteurs exploitants	33	12	<b>18</b>
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	35	19	<b>23</b>
Cadres et professions intellectuelles supérieures	38	28	<b>35</b>
Professions intermédiaires	43	31	<b>38</b>
Employés	42	29	<b>34</b>
Ouvriers	30	26	<b>28</b>
<b>Ensemble</b>	<b>40</b>	<b>31</b>	<b>35</b>

1. Champ restreint aux personnes en emploi.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale, actives à la date de l'enquête.

Lecture : 44 % des actifs de 25-34 ans qui ont suivi au moins une formation non formelle à but professionnel au cours des 12 derniers mois auraient souhaité se former davantage.

Source : Insee, enquête Formation des adultes 2016.

davantage, 95 % des chômeurs et 88 % des personnes en emploi évoquent des motifs liés au monde du travail (*figure 5*).

Parmi les actifs qui ont suivi une formation non formelle à but professionnel dans l'année, 40 % auraient souhaité se former davantage. Pour ceux qui n'en ont pas bénéficié, 31 % auraient souhaité se former.

Le profil des personnes qui souhaitent se former est globalement le même que celui des personnes ayant recours à la formation. Ainsi, comme pour l'accès aux formations, le souhait de formation diminue en seconde partie de carrière. En particulier, parmi les personnes qui n'ont pas bénéficié d'une formation à but professionnel, les actifs âgés de 55 à 64 ans déclarent deux fois moins souvent que les plus jeunes qu'ils auraient souhaité se former. De même, les plus diplômés et les plus qualifiés sont plus nombreux à exprimer un tel souhait.

Sur certaines dimensions toutefois, le profil des personnes qui souhaitent se former diffère de celui des personnes qui se sont effectivement formées. Ainsi, les femmes actives expriment davantage un souhait de formation que les hommes (39 % contre 31 %), alors qu'elles ont presque autant qu'eux accès aux formations. Il en va de même pour les chômeurs : alors qu'ils ont moins accès aux formations que les personnes en emploi, ils expriment plus souvent le souhait de se former ou de se former davantage. Un chômeur sur deux exprime un tel souhait, contre un tiers des personnes en emploi. L'écart est encore plus net quand la personne n'a pas suivi de formation : 27 % des actifs occupés auraient souhaité se former alors qu'ils n'ont pas suivi de formation au cours des 12 derniers mois, contre 48 % pour les personnes au chômage à la date de l'enquête.

Les attentes par rapport à la formation diffèrent selon la situation d'emploi (*figure 5*). Les actifs occupés auraient souhaité avant tout se perfectionner dans un métier (24 %), améliorer leurs compétences ou connaissances (11 %), améliorer leurs perspectives de carrière (12 %) ou se former pour mieux faire leur travail (11 %). Les personnes au chômage auraient essentiellement voulu se former davantage pour apprendre un métier (32 %) ou encore trouver du travail ou changer de métier (29 %).

## 5. Raison principale du souhait de se former ou de se former davantage pour les actifs en 2016

en %

	Situation sur le marché du travail à la date de l'enquête	
	Emploi	Chômage
Apprendre un (nouveau) métier	10	32
Trouver du travail, changer de travail ou de métier	6	29
Se perfectionner dans un métier	24	8
Obtenir une certification	4	6
Définir un projet professionnel	4	6
Préparer un concours ou une formation qualifiante, se remettre à niveau en mathématiques ou en français	4	5
Créer son entreprise	2	5
Améliorer ses connaissances ou compétences sur un sujet d'intérêt	11	4
Améliorer ses perspectives de carrière, éviter de perdre son emploi	12	///
Mieux faire son travail	11	///
Raisons non professionnelles <sup>1</sup>	10	4
Autres raisons <sup>2</sup>	2	1
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

1. Acquérir des connaissances ou compétences utiles dans la vie quotidienne, définir un projet personnel, mieux exercer une activité bénévole, rencontrer des gens.

2. Santé, changements dans l'organisation ou changements technologiques au travail.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale, actives, qui auraient souhaité se former ou se former davantage au cours des 12 derniers mois.

Lecture : 32 % des chômeurs qui auraient souhaité se former ou se former davantage au cours des 12 derniers mois avancent comme raison principale le fait d'apprendre un (nouveau) métier.

Source : Insee, enquête Formation des adultes 2016.

## 6. Principaux obstacles pour se former ou se former davantage cités par les actifs en 2016

en %

	Situation sur le marché du travail à la date de l'enquête	
	Emploi	Chômage
Formation trop chère, problèmes financiers	15	20
Aide de l'employeur ou du service de l'emploi insuffisante	14	16
Refus de l'employeur ou du service de l'emploi	15	11
N'a pas trouvé de formation qui convienne	11	13
N'avait pas le niveau de base demandé ou les prérequis	3	8
Formation non compatible avec la charge de travail ou l'emploi du temps	28	6
Formation non compatible avec les responsabilités familiales	5	5
Problème de santé	2	4
L'âge posait un problème	1	4
Lieu de formation trop éloigné	2	4
Autres <sup>1</sup>	5	8
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

1. N'avait pas les outils informatiques nécessaires (ordinateur, accès Internet), avait eu de mauvaises expériences de formation (formations antérieures ou durant la scolarité), autres raisons personnelles.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale, actives, qui auraient souhaité se former ou se former davantage au cours des 12 derniers mois.

Lecture : 20 % des chômeurs qui auraient souhaité se former ou se former davantage mettent en avant le coût de la formation comme obstacle principal.

Source : Insee, enquête Formation des adultes 2016.

## 7. Connaissance des dispositifs d'accès à la formation en 2016

en %

	Compte personnel de formation (CPF)	Congé individuel de formation (CIF)	Droit individuel à la formation (DIF)	Validation des acquis de l'expérience (VAE)	Bilan de compétences	Conseil en évolution professionnelle (CEP)
<b>Âge</b>						
De 18 à 24 ans	20	30	37	44	51	3
De 25 à 34 ans	40	59	68	71	70	5
De 35 à 44 ans	48	68	74	70	77	8
De 45 à 54 ans	48	65	68	66	73	9
De 55 à 64 ans	46	60	63	61	69	10
<b>Situation sur le marché du travail à la date de l'enquête</b>						
En emploi	46	64	70	68	73	8
Salariés	47	66	72	69	73	8
Public	42	66	71	78	80	8
Privé	48	66	72	66	71	8
Non-salariés	37	50	54	60	69	9
Chômeurs	31	42	47	53	62	5
<b>Catégorie socioprofessionnelle<sup>1</sup></b>						
Agriculteurs exploitants	20	32	39	49	50	5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	38	52	53	58	67	11
Cadres et professions intellectuelles supérieures	64	80	85	81	87	12
Professions intermédiaires	56	75	79	80	83	9
Employés	39	62	67	70	72	7
Ouvriers	30	46	55	42	52	4
<b>Taille de l'établissement<sup>2</sup></b>						
De 1 à 9 salariés	40	59	63	59	66	5
De 10 à 19 salariés	44	63	69	68	71	7
De 20 à 49 salariés	46	65	71	68	73	8
De 50 à 249 salariés	51	70	75	72	77	8
250 salariés ou plus	53	73	79	75	80	10
<b>Ensemble</b>	<b>44</b>	<b>61</b>	<b>67</b>	<b>66</b>	<b>72</b>	<b>8</b>

1. Champ restreint aux personnes en emploi.

2. Champ restreint aux salariés.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale, actives à la date de l'enquête.

Lecture : en 2016, 44 % des actifs de 18 à 64 ans déclarent avoir entendu parler du compte personnel de formation (CPF).

Source : Insee, enquête Formation des adultes 2016.

Les principaux obstacles à la formation diffèrent également [Dubois et Fournier, 2014]. Pour les actifs occupés, le frein principal est l'incompatibilité avec la charge de travail ou l'emploi du temps (28 %), le coût de la formation (15 %), le refus de l'employeur (15 %), l'absence d'aide de ce dernier (14 %) ou encore l'absence de formation adaptée (11 %) (figure 6). Les chômeurs, eux, mettent en avant des contraintes comme le coût de la formation (20 %), le refus du service de l'emploi (11 %), l'absence d'aide de ce dernier (16 %) ou l'absence de formation adaptée (13 %).

## Quatre actifs sur dix ont déjà entendu parler du compte personnel de formation

Parmi les actifs âgés de 18 à 64 ans et sortis de formation initiale, 44 % déclarent avoir entendu parler du compte personnel de formation (CPF) introduit par la réforme de 2014 sur la formation professionnelle (encadré 3). Le dispositif est moins connu des plus jeunes : 20 % des 18-24 ans, contre 48 % des 35-44 ans (figure 7).

Le CPF, qui s'adresse à l'ensemble des actifs, est davantage connu par les salariés (47 %) que par les chômeurs (31 %). Même s'ils ne le font pas systématiquement, les employeurs sont en effet tenus d'informer leurs salariés sur ce dispositif, canal d'information dont ne disposent pas les personnes les plus éloignées de l'emploi. Ces différents niveaux de connaissance peuvent aussi traduire un lien plus ou moins étroit avec la formation : le CPF est plus connu des personnes qui ont suivi une formation non formelle à but professionnel dans l'année. En particulier, 48 % des chômeurs ayant suivi une formation non formelle à but professionnel dans l'année connaissent le CPF.

Les salariés travaillant dans un établissement de grande taille, qui se forment davantage, connaissent plus souvent le CPF que les salariés des petits établissements : 53 % pour les établissements de 250 salariés ou plus contre 40 % des salariés des très petits établissements, c'est-à-dire ayant moins de 10 salariés. De même, les cadres déclarent plus souvent que les ouvriers en avoir entendu parler (64 %, contre 30 %).

Le droit individuel à la formation (DIF), auquel se substitue le CPF, est davantage connu : 67 % des actifs de 18 à 64 ans sortis des études initiales déclarent en avoir entendu parler. À l'instar du DIF, les dispositifs plus anciens sont connus par environ six actifs sur dix. Ainsi, 61 % ont déjà entendu parler du congé individuel de formation (CIF) ou du congé de formation professionnelle (pour le secteur public), la part s'élevant même à 66 % pour les seuls salariés. La validation des acquis de l'expérience (VAE), qui est une démarche de validation des compétences acquises dans l'exercice d'un métier permettant d'obtenir un diplôme ou un titre reconnu, est connue par 66 % des actifs, les salariés du public connaissant plus souvent le dispositif (78 %) que ceux du privé (66 %) et que les chômeurs (53 %). Parmi l'ensemble des mesures destinées à faciliter l'accès à la formation ou l'accompagnement individuel, c'est le conseil en évolution professionnelle (CEP), instauré par la réforme de mars 2014, qui est le moins connu, avec seulement 8 % des actifs qui ont déclaré en avoir entendu parler. ■

### La réforme de la formation professionnelle de 2014

La loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle a modifié le cadre de la formation professionnelle, en créant notamment de nouveaux dispositifs.

La loi a notamment instauré un nouveau dispositif, le compte personnel de formation (CPF). Le CPF est ouvert à toute personne de 16 ans ou plus jusqu'à son départ à la retraite, indépendamment de son statut. Il est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les salariés du secteur privé et les demandeurs d'emploi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les agents publics et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les indépendants. Il représente un capital d'heures qui se cumulent au fil du temps en fonction de la durée annuelle travaillée, dans la limite de 150 heures (hors publics spécifiques). Ces heures capitalisées permettent de financer ou de cofinancer des formations tout au long de la vie. Le dispositif se substitue au droit individuel à la formation (DIF) qui continue cependant à fonctionner pendant une période transitoire (jusqu'à la fin 2020). Ce nouveau cadre vise à faciliter l'accès de tous à la formation ; notamment, contrairement au DIF, un salarié souhaitant se former hors de son temps de travail grâce à son CPF ne doit plus nécessairement avoir l'autorisation de son employeur. En plus du CPF, un salarié du secteur privé qui souhaite suivre une formation longue peut avoir recours au congé individuel de formation (CIF), qui lui permet, sous conditions, de s'absenter de son poste afin

de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconverter. Un dispositif équivalent existe pour les salariés du secteur public : le congé de formation professionnelle (CFP).

La loi du 5 mars 2014 instaure également le conseil en évolution professionnelle (CEP). Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement personnalisé proposé à toute personne active souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Dispensé gratuitement, ce conseil permet d'élaborer et de formaliser un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité, etc.). Il est assuré par des conseillers de cinq opérateurs habilités : organismes paritaires collecteurs agréés au titre du congé individuel de formation (Opacif dont les Fongecif), Association pour l'emploi des cadres (Apec), Pôle emploi, missions locales et Cap emploi.

Enfin, les obligations des entreprises ont également changé. Elles sont tenues de mettre en place un entretien professionnel tous les deux ans, qui prend la forme d'un bilan de parcours tous les six ans. Les entreprises de 50 salariés ou plus doivent être en mesure de justifier tous les six ans que le salarié a bénéficié des entretiens professionnels ainsi que de deux au moins des trois actions suivantes : avoir suivi au moins une action de formation, avoir bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle, avoir acquis des éléments de certification par la formation ou par une validation des acquis de son expérience (VAE). Si tel n'est pas le cas, l'employeur a une obligation d'abonder le compte personnel de formation du salarié de 100 heures.

---

### Pour en savoir plus

Cavan N., « La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2015 », *Dares Résultats* n° 085, décembre 2017.

Demilly D., « Formation professionnelle - Quels facteurs limitent l'accès des salariés seniors ? », *Dares Analyses* n° 031, juin 2016.

Dubois J.-M., Fournier C., « Les freins à la formation vus par les salariés », *Céreq Bref* n° 323, octobre 2014.

Dubois J.-M., Melnik-Olive E., « La formation en entreprise face aux aspirations des salariés », *Céreq Bref* n° 357, juillet 2017.

Gossiaux S., Pommier P., « La formation des adultes », *Insee Première* n° 1468, octobre 2013.

---